

## TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT À LA CC3M

La compétence Assainissement est transférée des communes vers la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### QUI SERA VOTRE INTERLOCUTEUR POUR LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022 ?

Pour les communes de Bayon et Virecourt, **RIEN NE CHANGE.**

La gestion de l'assainissement collectif reste déléguée à Véolia, qui reste l'interlocuteur privilégié en matière d'assainissement collectif pour les habitants de ces 2 communes.

#### **ATTENTION :**

**EN CAS DE DÉMÉNAGEMENT,  
PENSEZ À PRÉVENIR LE SERVICE EN  
CHARGE DE L'ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF ET RÉSILIEZ VOTRE  
ABONNEMENT.**

#### **COORDONNÉES DE VEOLIA**

 26 rue de Tivoli  
54 1 10 DOMBASLE SUR MEURTHE

 [www.service-client.veoliaeau .fr](http://www.service-client.veoliaeau.fr)

 0969 323 554 (appel non surtaxé)